Mercredi, 2 mai 1849. 1re année. — N° 48.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Paris.	24 fr.	12 fr.	6 fr.
Seine.	28 »	14 »	7 »
Départements . . .	32 »	16 »	8 »
Étranger	32 »	16 »	8 »

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.

Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

AVIS IMPORTANT.

Par suite de nouvelles conventions postales conclues entre le gouvernement et diverses puissances, qui dispensent les journaux de surtaxes,

A partir du premier mai, le prix de l'abonnement à la *Tribune des Peuples* est ainsi réduit :

Départements et Étranger :

Un an : 32 fr.
Six mois : 16 fr.
Trois mois : 8 fr.

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 1er MAI 1849.

LES PAYSANS.

(DEUXIÈME ARTICLE.)

Les réactionnaires se présentent comme défenseurs de la propriété en général et de celle du paysan en particulier qu'ils prétendent être menacées par la révolution. La France a déjà traversé bien des révolutions, le paysan en conserve le souvenir; il n'a qu'à consulter sa mémoire : il se rappellera bien que la grande révolution, loin d'attenter à la propriété du paysan, l'a mis au contraire en état d'acquérir de la terre et lui en a assuré la libre possession.

C'est la révolution qui a fait le paysan propriétaire, et certes ce ne sont pas les républicains, héritiers de la révolution, qui voudraient abolir un des droits les plus précieux qu'elle ait fondés, celui d'acquérir par le travail.

La République n'a pas distribué des terres nationales en cadeau ainsi que les monarques ont l'habitude de le faire; elle ne pourra pas non plus les ôter par une espèce de caprice législatif. Les réactionnaires eux-mêmes ne supposent pas que l'Assemblée nationale puisse jamais avoir envie d'attenter au droit de la propriété.

Mais ils craignent, disent-ils, les violences des républicains rouges et des socialistes dont le nombre est si grand, car, dans le langage des réactionnaires, tout citoyen qui n'appartient pas à la faction légitimiste-orléaniste ou qui n'est pas employé du gouvernement, pour peu qu'il s'occupe de la politique, est inscrit parmi les républicains rouges et les socialistes.

C'est de la part de cette classe nombreuse de citoyens, destructeurs de la monarchie de Louis-Philippe et ennemis de son système, malheureusement encore en vigueur, que l'on craint des violences contre la propriété. Le paysan a plus d'une fois souffert de la violence; sa propriété a été plus d'une fois saccagée et même confisquée. Nous sommes les premiers à rappeler au paysan son devoir de veiller sur sa propriété et de la bien garder contre ses ennemis. Quant à ces derniers, le paysan les connaît parfaitement : ces ennemis ce sont les amis des réactionnaires, ce sont les Cosaques qui mettaient le feu aux villages de la Lorraine et de la Champagne, ce sont les soldats de Blücher qui, après avoir pillé et saccagé un grand nombre de propriétés particulières, s'apprêtaient à détruire, à Paris, les propriétés nationales telles que les monuments et les ponts, que l'on a été obligé de racheter des Prussiens en leur donnant des millions pris sur la propriété du paysan : ces ennemis, ce sont les émigrés légitimistes qui, pendant le règne des Bourbons de la branche aînée, n'ont cessé de menacer tous les propriétaires de biens nationaux en France et qui, à force de menaces, appuyés qu'ils étaient par les puissances russe, autrichienne et prussienne, ont réussi à extorquer aux paysans un milliard d'indemnité.

Et notez que l'immense majorité de ceux qui paient l'indemnité n'avaient en rien profité des confiscations dont la République avait frappé les terres des émigrés. L'achat de ces terres augmenta la fortune des hommes riches, des spéculateurs, des banquiers, des fermiers-généraux et des employés haut placés. La majorité de ces hommes composa la chambre des pairs et les assemblées législatives du temps de Louis-Philippe; et comme ils ne trouvaient plus de terres nationales à acheter, ils continuèrent à s'enrichir, en s'accordant les uns aux autres de gros appointements sur les budgets; or, c'est sur la propriété du paysan qu'on prélève surtout cette immense masse d'impôts qui constituent le budget.

Il nous reste maintenant à nous occuper d'un nouveau genre d'ennemis de la propriété, de ceux dont la réaction parle le plus souvent et le plus volontiers, de ceux qu'elle appelle les communistes, les partageux. Il n'est pas facile de les trouver; la réaction, qui les dénonce à la haine populaire, n'en donne pas les noms et n'en désigne pas le domicile, et même ceux qu'on accuse le plus de communisme n'ont jamais été convaincus d'avoir dit ou écrit quoi que ce fût dans le but d'amener le partage des propriétés. Il se pourrait pourtant qu'une nouvelle secousse politique, en donnant le pouvoir à quelques hommes violents, les mît dans le cas de tenter une main-mise de l'État sur la propriété, que l'on prétend être une conséquence nécessaire d'une révolution radicale. Y a-t-il à craindre un tel avenir, les réactionnaires le craignent-ils réellement? Nous en doutons. En général, ils n'ont pas l'habitude de mettre le public dans le secret de leurs craintes et de leurs espérances réelles. Ce qu'ils paraissent redouter le plus, ce n'est pas le retour des violences révolutionnaires, mais bien plutôt l'affermissement du pouvoir républicain et le progrès régulier des principes de la justice et de l'humanité. En effet, le développement de ces principes menace la pire espèce de communistes et de partageux, qui n'est autre que celle des réactionnaires.

Ce sont ces mêmes réactionnaires qui ont joui en commun des capitaux de la France, comme si elle était une association communiste, sans y avoir mis leur quote-part. Les émigrés, les anciens sénateurs, traîtres à Napoléon, et les orléanistes, traîtres à tous les gouvernements, restèrent pourtant fidèles à l'engagement qu'ils avaient pris les uns envers les autres de s'entr'aider dans l'exploitation de la France. On changeait de gouvernement, on persécutait les hommes qui représentaient les idées religieuses ou politiques; mais on épargnait toujours les hommes d'intérêt, les exploiteurs qui s'appelaient autrefois légitimistes, honnêtes gens, plus tard conservateurs, et enfin, qui n'étaient que ce qu'ils sont aujourd'hui, c'est-à-dire des réactionnaires. Le légitimiste duc de Richelieu, après la chute de l'empire, protégeait et payait Talleyrand; Talleyrand protégeait à son tour M. Thiers, qui protège les membres du club de la rue de Poitiers. Ce club se compose en grande partie d'hommes riches, qui continuent de partager entre eux le budget. Ce sont là les véritables partageux!

Ajoutons une remarque historique.

Les hommes les plus influens de la grande révolution, dont quelques-uns disposaient des ressources de la France entière avec un pouvoir dictatorial, sont presque tous morts pauvres; et nous demandons qu'on nous montre les paysans dont il auraient partagé la propriété. Les révolutionnaires de février ont été maîtres de Paris pendant plusieurs mois : dans ce temps où les tribunaux ne tenaient pas séance, la police était désorganisée, et l'on ne nous citera pas un seul exemple de spoliation et de partage des biens d'autrui. Et si, dans une ville comme Paris, le respect de la propriété a été si bien observé par une population immense, armée et composée en partie de ces hommes qu'on appelle socialistes et partageux, si les diamants des Tuileries et les effets précieux du garde-meuble royal ne les ont pas tentés, croit-on sérieusement que ces hommes se laisseraient prendre par l'appât de partager entre eux la pauvre terre d'un paysan qui suffit à peine à ses besoins et à ceux de sa famille?

Nous venons de raconter des choses que tout le monde sait à Paris, qui ont été dites et redites mille fois; mais la réaction se garde bien d'en instruire le paysan. Il faut donc le lui répéter jusqu'à satiété, il faut lui redire chaque jour l'histoire de la révolution de Février, lui raconter la manière dont le Peuple de Paris, ce paysan le plus pauvre peut-être de la France, a usé de sa victoire. C'est ainsi que les paysans, hommes du pays, apprendront de leurs frères, les prolétaires de Paris, les paysans de la cité, quels sont les communistes et les partageux qu'ils ont les uns comme les autres à redouter.

Aucun courrier ordinaire ou extraordinaire n'est arrivé aujourd'hui à Paris de Berlin ou de Vienne.

On a fait circuler le bruit que le mouvement républicain à Berlin aurait été comprimé par la troupe et que l'ordre y serait rétabli. Nous le répétons, rien n'est venu donner la moindre consistance à ce bruit.

Il n'est arrivé aucune nouvelle d'Italie.

Un supplément extraordinaire du *Courrier de Marseille* du 28 avril porte que rien n'est terminé à Palerme, cependant une dépêche arrivée ce matin à Paris confirme la capitulation de cette ville.

La presse *orléano-légitimiste* essaie souvent de cacher ses tendances, mais elle se trahit toujours par un côté quelconque. Dans son désir de voir triompher partout le parti monarchique, reçoit-elle des nouvelles défavorables à son point de vue, si elle n'ose pas les nier effrontément, elle les arrange de manière à ce qu'elles n'aient aucune importance. A preuve aujourd'hui le *Journal des Débats*; dans ses nouvelles de Vienne et de Berlin, il annonce vaguement ce qui est très clair pour lui, il cherche à laisser ses lecteurs une journée de plus dans l'incertitude, sans réfléchir que demain ce dont il fait mystère sera connu de tous. Ainsi il déclare que la dissolution de la chambre de Prusse n'a pas produit autant d'effet qu'on l'aurait cru. Cependant le *Journal des Débats* a du recevoir son courrier comme les autres journaux, et tous savent au moins qn'on se battait au départ du courrier. Plus loin le même journal annonce comme un bruit vague l'insurrection qui a éclaté à Berlin, mais il se hâte d'ajouter que rien ne confirme ce bruit, quand c'est tout le contraire. Quelle bonne foi!

La *Presse* se trahit d'un autre façon; elle est si désireuse de voir les Hongrois rentrer chez eux, que, dans son numéro du 1er mai, elle annonce deux fois, en différents termes, dans sa première page et dans sa troisième, que des négociations sont sur le point de s'ouvrir pour la conclusion de la paix entre la Hongrie et l'Autriche. Nous croyons fermement que les Hongrois ne feront jamais une chose si contraire à leur intérêt; mais, quoi qu'il en soit, la *Presse* est si joyeuse de cette nouvelle qu'elle a prise nous ne savons où, qu'elle la crie sur tous les tons, de peur qu'on ne l'entende pas.

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 2 MAI 1849.

SAINT-PÉTERSBOURG.

EXTRAIT DU VOYAGE DE M. BLASIUS (1).

Me voilà ainsi descendu dans la vingtaine. A la queue des voyageurs étrangers venaient encore les voyageurs russes, ceux qui n'étaient pas conseillers.

La scène changea aussitôt que j'eus mon passeport. Plusieurs employés, sans me dire pourquoi et par quel ordre, s'emparèrent de mon paquet de livres qui, pour plus de sûreté, avait été adressé par l'ambassade russe de Berlin au ministre des finances à Saint-Pétersbourg. Sans cette précaution, les livres auraient été mis sous scellés et envoyes à la censure. Je ne les aurais eus qu'au retour du voyage pour lequel je les avais emportés de chez moi.

En s'emparant de mon paquet, on me remit en même temps des lettres de MM. Kayserling et de Meyendorf; une voiture m'attendait pour m'emmener chez M. Zinowief, jeune employé du ministère des finances, qui avait l'ordre de m'accompagner dans mon voyage. Je fus ravi d'avoir trouvé en lui un compagnon plein d'instruction et de sentiments élevés. Il connaissait aussi bien sa patrie que les pays étrangers qu'il a parcourus.

J'aurais bien voulu partir de suite, d'autant plus que MM. Meyendorf, Kayserling, Murchison et de Verneuil m'avaient devancé de quelques jours; mais j'avais encore une épreuve de patience à subir. Il fallait attendre, afin d'avoir un passeport pour voyager dans l'intérieur et les livres nécessaires à l'accomplissement de ma mission.

En attendant le résultat de mes démarches, je voulus voir l'Académie et particulièrement son musée zoologique. Les académiciens Brandt et Schrœder me reçurent avec des marques d'ancienne amitié. Plusieurs autres membres de l'Académie étaient déjà partis pour la campagne; car le printemps venait de commencer, et les bouleaux allaient être bientôt couverts de feuilles vertes. (Au mois de juin.)

Je parcourus les salles du musée zoologique et botanique, et je fus bien étonné d'y trouver une collection égalant celles des premières capitales, et les surpassant même, quant aux plantes de l'Asie orientale et septentrionale.

Cette richesse me frappa, d'autant plus qu'elle était l'œuvre de dix années seulement de travail, et l'œuvre des deux conservateurs actuels, Brandt et Schrœder. Je désirai voir des trésors plus anciens, les collections de Pallas, de Steller, de Güldenstedt. On me les montra, mais rangées dans les cases d'une petite armoire, placée dans un coin. Il serait difficile de concevoir la disparition de ces collections, si on n'ajoutait pas foi à des bruits assez répandus sur le compte des successeurs de Pallas. Ces messieurs auraient fait un commerce formel des exemplaires originaux, et c'est ainsi que le musée seul de Berlin est plus riche sous ce r pport que le musée de Saint-Pétersbourg. Grâce aux efforts des conservateurs actuels, leurs successeurs auront de quoi recommencer l'ancien gaspillage.

Ne recevant le lendemain ni livres, ni passeport, je me décidai à les obtenir par un assaut combiné. Après avoir parcouru dans la journée plus de soixante werstes dans une voiture de ville, je me vis le soir aussi peu avancé que je l'étais le matin.

Je continuai mes obsessions le jour suivant et je me résignai à attendre, car on m'assura qu'il existait des exemples d'une attente de plusieurs semaines.

Un ordre de l'empereur lui-même, ajoutait-on, ne serait efficace dans le bureau de police qu'appuyé par des recommandations sonnantes. Après cet avis, au lieu de quelques semaines, je perdis seulement quelques jours.

Quant aux livres, on en fit une inspection, une appréciation minutieuse. C'étaient des imprimés tout à fait inoffensifs, qui se rapportaient à l'histoire naturelle. Mais je fus effrayé en apercevant entre ces livres un Pascal, le seul ouvrage que j'eusse emporté non pour ma mission, mais pour ma lecture particulière.

Je le saisis et le hasard voulut que je l'ouvrisse à une page où se trouvait le chapitre : *Reflexions sur la géométrie en général*. On le jeta machinalement avec les autres livres et il ne me manqua plus que mon passeport.

Je ne saurais dire si je suis arrivé à l'obtenir par voie directe; je ne pourrais me rappeler non plus combien de fois il me fallut courir après lui d'un bureau à l'autre, combien de fois je fus obligé de revenir à la charge. Je dus conquérir chaque pouce de terrain aussi bien dans les antichambres que dans les bureaux même, et souvent je laissais échapper des paroles qui auraient blessé des sentiments plus délicats.

Je réussis enfin à arriver dans le cabinet particulier du ministre de la police, comte de Benkendorf, qui, après m'avoir inspecté de haut en bas, m'adressa d'une manière très aimable des questions auxquelles tout autre aurait pu répondre aussi bien que moi. Je croyais tenir mon passeport, mais je n'obtins qu'une salutation d'adieu bien gracieuse et un billet adressé au bureau des passeports. Ce billet m'autorisait à demander un passeport pour l'intérieur.

Le premier objet qui frappa ma vue dans le bureau, ce fut l'homme qui nous avait classés sur le bateau à vapeur. Plus de cent personnes se trouvaient là et attendaient debout leurs passeports.

Ledit homme de police, à l'air satisfait, se promenait d'un bout de la salle à l'autre, tout content et paraissant tenir beaucoup à ce que la série des numéros fût observée. Quiconque voulait s'informer ou parler, recevait de lui une réprimande sévère. La série des numéros ne signifiait pourtant rien, car de temps en temps on voyait sortir des hommes plus pressés ou plus entreprenants qui s'approchaient de la table de l'écrivain, y déposaient ce qu'on doit rendre à César et envers lesquels l'homme de police se montrait indulgent. Leur affaire de passeport était vite arrangée.

Je restai stupéfait en pensant à l'étendue et au développement qu'a pris ici le principe de procédure publique.

Ayant enfin obtenu mon passeport, après quelques heures d'attente, étouffant d'impatience, je brûlais de partir le plus tôt possible, je désirais quitter la superbe capitale à l'instant même.

Et qu'aurais-je pu y faire encore! j'avais vu la ville, et je n'avais plus de doute sur le cours de la Néva, se dirigeant de l'Orient vers l'Occident. On peut dire hardiment qu'on connaît Saint-Pétersbourg quand on a vaincu les difficultés du bureau des passeports et du bureau de la censure des livres. En observant avec attention, j'ai tout vu; en réfléchissant, j'ai tout compris; j'apercevais même le passé et l'avenir de cette ville, et je voyais que Saint-Pétersbourg ne se souciait que du présent. Et contre ce présent je n'avais que des sentiments de prévention. J'étais dégoûté de la ville, malgré sa splendeur.

Les palais y sont des colosses, les maisons y sont des palais; mais tous ces bâtiments se ressemblent, tous portent l'uniforme, et on s'aperçoit bien vite que les maisons ne sont pas faites pour les habitants, mais les habitants pour les maisons. Depuis les quais, construits en granit, jusqu'aux portails des palais, aux colonnades et aux coupoles dorées des cathédrales, tout n'y est que pierre froide luisante, et d'un aspect glacial. Ces superficies polies répercutent aussi bien la lumière que la chaleur. On dirait que dans cette ville tout est étranger, que rien ne lui appartient en propre, qu'elle a été formée de fragments arrachés aux différentes parties du monde, et conservant encore le cachet original de la mère-patrie.

Romulus et Tamerlan tendent ici la main au grand Constantin pour élever un temple aux petits-fils des Ruriks. Mais le ciel de Rome et de la Grèce est tout autre que celui des marais de la Finlande, et l'hiver, sur les bords de la Néva, plus dur que la pierre, détruit le granit même malgré les hommes et leurs efforts.

Il m'était impossible d'admirer ces masses, quelque grandes et riches qu'elles fussent. La cathédrale d'Isaac me semblait un Panthéon répudié vivant dans un malheureux mariage avec un khan mogol, dont les caprices sont des ordres. La cathédrale de Notre Dame de Kasan me paraissait une miniature informe de l'admirable coupole de Saint-Pierre, à Rome. Je ne savais pas pourquoi l'aiguille mince et élancée du bâtiment de l'amirauté s'inclinait d'une manière si impertinente devant le gros et grotesque Isaac.

Il me semblait que l'ange gigantesque enfonçait de plus en plus son énorme croix dans la colonne crevassée d'Alexandre pour vouloir regarder ce qui se passait dans l'intérieur du palais d'hiver. J'avais vu les palais désertés qu'avait élevés Catherine pour ses favoris, palais où sont suspendus de tristes trophées, derniers restes des libertés de peuples entiers. J'avais passé à côté des murs abandonnés dans lesquels Paul s'efforça de conjurer l'esprit des siecles écoulés, palais enchantés dont aucune bénédiction n'a le pouvoir de lever l'interdiction. Je sentais bien que même une ville qui n'a qu'un siècle d'existence peut avoir son histoire bien chargée, un passé bien lourd à supporter. Je désirais avec ardeur respirer l'air libre de la nature.

Pour m'en aller il me fallait des chevaux et la poste n'en avait pas un seul, car, à ce que disait le maître de postes, tous étaient employés en courriers entre la capitale et la maison de campagne du ministre de la guerre. C'était tout naturel. Tout le monde s'empressait de quitter la ville, rassasié des plaisirs et des peines de l'hiver. Je vainquis ces difficultés en payant le triple prix de la taxe postale.

(1) Voir le numéro d'hier.

Nous apprenons que les préfets des départements limitrophes ont reçu ces jours derniers de M. le ministre de l'intérieur une circulaire *confidentielle*, dans laquelle celui-ci leur dit que puisque le gouvernement autrichien avait, comme on le disait, expulsé de Cracovie le 11 du mois courant tous les Polonais, il était probable que ces étrangers tâcheraient de venir en France. Il était en conséquence enjoint aux préfets de faire subir aux arrivants un sévère examen sur leur position, et de leur refuser asile sur le territoire français s'ils ne prouvaient pas qu'ils fussent politiquement compromis en Pologne. Il est expressément défendu aux préfets de recevoir en France aucun de ceux qui seraient expulsés de Cracovie; quant à ceux qui auraient été reconnus à la préfecture pour être réellement des émigrés, il était rigoureusement défendu de les envoyer dans aucun des départements avoisinant la Suisse ou l'Italie. Les préfets doivent leur déclarer qu'ils ne recevront aucun subside, mais qu'ils pourront s'enrôler dans la légion étrangère d'Afrique.

C'est une de ces mesures gouvernementales qui n'ont pas besoin d'être commentées.

Un fait remarquable ressort de la discussion qui a lieu maintenant dans les chambres espagnoles sur la loi du clergé; ce sont les tendances modérées du parti progressiste vers les idées opposées à celles que la révolution avait proclamées il y a quelques années. Un journal monarchique affirme qu'entre ces principes révolutionnaires et ceux que le député Madoz vient d'émettre, au nom de tout le parti progressiste, il y a un abîme. Une pareille réaction semble être l'expression de la crainte presque générale qu'inspirent en Espagne les réformes qui tendent à changer les bases sociales fondées snr les croyances religieuses et particulièrement sur les traditions catholiques. Nous ne faisons dans ce moment que constater le fait, pour éclairer l'opinion en dehors de l'Espagne sur les principes et les tendances des partis, qu'il ne faut pas confondre avec les doctrines absolues du partis réformiste en France et en Allemagne.

Le retour si précipité de M. Napoléon Bonaparte occupe encore les esprits. Nous ne nous rendons pas compte que des interpellations n'aient pas lieu à ce sujet à l'Assemblée nationale. C'est la seconde fois déjà, depuis l'élection du 10 décembre, que la publication indiscrète de lettres du président de la République occupe le public. C'est, à vrai dire, une curieuse prétention que l'on semble avoir au ministère de vouloir imposer des candidats aux départements par des ordres émanés du président et d'en arriver à un gouvernement d'antichambre. Il aurait fallu alors faire du président notre grand électeur.

Il nous semble que, parmi les grandes maximes que Napoléon nous a laissées, le gouvernement ferait bien de se souvenir que le grand homme disait: *Il faut laver son linge sale en famille.* Que voyons-nous dans toute cette triste intrigue ? Un discours trop révolutionnaire reproché à M. Bonaparte et démenti de la façon la plus formelle par les membres du comité électoral napoléonien de la Gironde.

En admettant même que ce discours ait été prononcé, nous ne concevons pas la mesure qui a frappé M. Napoléon Bonaparte.

Quelle serait cette prétention du gouvernement de vouloir limiter ainsi la liberté des élections, en scrutant les démarches électorales de tous les fonctionnaires publics ? En serions-nous revenus à cette doctrine des Guizot et des Duchâtel, dont M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, a été lui-même la victime ? M. Bonaparte était-il à Bordeaux ambassadeur ou candidat électoral ? Pouvait-il croire que ce serait un crime irrémissible sous le gouvernement républicain de renier le patronage des ministres et des corrompus satisfaits de l'ancien régime ? Pouvait-il croire qu'il manquait à ses devoirs en exprimant sa sympathie pour les peuples étrangers et son aversion pour la réaction furieuse qui nous mène à un abîme ?

Le gouvernement n'a pas répondu à la question que la presse lui a posée pour savoir qui avait fait publier la lettre du président. Il est scandaleux en effet et contre tous les principes de gouvernement de voir un président de la République correspondre avec un de ses ambassadeurs et lui faire connaître ses dépêches et ses instructions par l'organe des journaux de province. Nous ne pouvons croire que le gouvernement ne tienne à répondre à la question de la presse, que nous renouvelons.

Si nous sommes bien informés, toutes ces petites intrigues ne seraient pas les raisons de la scission qui a éclaté entre le gouvernement et l'ex-ambassadeur en Espagne. Un dissentiment profond existe entre ces hommes de la réaction et M. Bonaparte, qui a été un des soldats les plus dévoués au triomphe de la candidature du 10 décembre et voulait qu'elle servît au succès des idées démocratiques et populaires que représente le nom de Napoléon. Nous croyons savoir, et sa conduite le prouve, que ce jeune représentant du Peuple a blâmé de la manière la plus énergique la politique actuelle, dès le lendemain du 10 décembre. Ses votes, ses différents discours au comité des affaires étrangères, nous ont montré qu'il comprenait autrement que le gouvernement les devoirs de la France républicaine vis-à-vis des peuples opprimés à l'étranger.

Pour nous, qui nous occupons peu des personnes mais uniquement des principes, nous voyons dans tout ce débat une preuve de plus du mauvais vouloir orléaniste qui triomphe dans les conseils du gouvernement.

M. Napoléon Bonaparte est un homme trop démocrate et trop indépendant pour les hommes de la rue de Poitiers, qui dirigent nos affaires sous le manteau philippiste du ministère. Nous sommes curieux de voir comment les électeurs envisageront cet acte de plus de réaction, et s'ils donneront leurs suffrages à la nouvelle victime des passions réactionnaires, dignes de 1815.

Correspondance particulière de la TRIBUNE DES PEUPLES.

Civita-Vecchia, le 24 avril.

A neuf heures du matin environ, on a signalé un vapeur venant de l'ouest. Grâce aux nouvelles reçues hier, qui nous avaient annoncé la prochaine arrivée de la division lombarde embarquée à Sestri ainsi que d'un bataillon de Français enrôlés pour le compte de la République romaine et enfin d'une expédition française de 15,000 hommes, on ne savait quel était ce vapeur, mais dès qu'il se fut rapproché de la côte on le reconnut pour une frégate française, chargée de troupes et, par les signaux échangés entre elle et le pyroscaphe français le *Narval* déjà à l'ancre dans notre port, on acquit la certitude que le navire signalé n'était que l'avant-garde de l'expédition française. En effet, vers dix heures et demie, la frégate, étant arrivée près du port, débarqua quelques militaires parmi lesquels un aide-de-camp du général Oudinot. Ces officiers se sont tous rendus aussitôt chez le gouverneur de la ville, afin d'obtenir immédiatement la permission de débarquer, en affirmant n'être venus ici que pour protéger le pays. Cette frégate contient environ 1,200 hommes tant d'infanterie que de cavalerie et d'artillerie et elle devance de quelques heures l'escadrille portant 7,000 hommes, tandis que des troupes en égal nombre se dirigent vers Ancône.

D'après les déclarations des officiers du *Narval*, un seul coup de canon tiré de notre place aurait eu pour suite l'imposition à la ville d'une contribution d'un million. Le gouverneur, fidèle aux ordres reçus de Rome, a demandé le temps nécessaire pour donner communication de l'affaire et recevoir les instructions de son gouvernement. Mais ce retard ne faisant pas le compte de l'expédition républicaine commandée par un général légitimiste et ami particulier de l'empereur Nicolas, les Français ont insisté sur la nécessité d'un débarquement immédiat. Alors on a tenu un conseil composé des membres de la municipalité, de ceux de la chambre du commerce et de plusieurs commandants militaires. Il en est résulté un arrêté par lequel on a permis aux Français de débarquer, en se fondant sur leur déclaration solennelle d'être venus comme amis et alliés. L'aide-de-camp du général Oudinot était porteur d'un grand nombre d'exemplaires de la proclamation suivante ; mais, sur les instances du gouverneur, il a autorisé à ne pas la publier et même à la modifier à l'arrivée du général.

« Habitants des Etats-Romains !

» En présence des événements qui agitent l'Italie, la République française a résolu d'envoyer un corps d'armée sur votre territoire non pour y défendre le gouvernement actuel qu'elle n'a point reconnu, mais afin de détourner de votre patrie de grands malheurs.

» La France n'entend pas s'attribuer le droit de régler des intérêts qui sont, avant tout, ceux des populations romaines, et qui, dans ce qu'ils ont de plus général, s'étendent à l'Europe entière et à tout l'unive s chrétien.

» Elle a cru seulement que, par sa position, elle était particulièrement appelée à intervenir pour faciliter l'établissement d'un régime également éloigné des abus à jamais détruits par la générosité de l'illustre Pie IX, et de l'anarchie de ces derniers temps.

» Le drapeau que je viens d'arborer sur vos rives est celui de la paix, de l'ordre, de la conciliation, de la vraie liberté. Autour de lui se rallieront tous ceux qui voudront concourir à l'accomplissement de cette œuvre patriotique et sainte.

» Le général commandant en chef,

» OUDINOT DE REGGIO.

» Civita-Vecchia, le avril 1849. »

Je vous transcr rai tantôt la réponse ferme et digne faite par notre gouvernement à la proclamation du général Oudinot de Reggio. Voici maintenant la déclaration que son aide-de-camp vient de faire imprimer :

Déclaration des troupes françaises au gouverneur de Civita-Vecchia.

« Le gouvernement de la République française, animé d'un esprit de liberté, déclare : devoir respecter le vœu de la majorité de la population romaine et n'avoir d'autre but que celui de maintenir son influence légitime sans vouloir en aucune manière inspirer au pays une forme de gouvernement qui ne serait pas dans ses désirs. En ce qui concerne le gouverneur de Civita-Vecchia, il sera conservé dans toutes ses attributions et le gouvernement français lui remboursera tous les frais que pourra lui occasionner le surcroît de travail produit par la présence du corps d'expédition. Toutes les denrées, com e en général tout ce qui sera nécessaire aux troupes, seront payés argent comptant.

» Le chef d'escadron, aide-de-camp du commandant en chef,

» ESPIVENT.

» Civita-Vecchia, le 24 avril 1849. »

L'aide-de-camp du général Oudinot, pour mieux tranquilliser la population, a promis que le commandement de la place et le fort seraient laissés entre les mains des autorités militaires de la garnison de la République romaine, et il n'a cessé de répéter que les Français ne sont venus ici que pour nous défendre. Alors les militaires sont retournés à bord de la frégate qui, après avoir couru des bordées hors du port jusqu'à deux heures et demie, et avoir échangé des signaux avec le *Narval*, s'est éloigné dans la direction de l'Ouest pour courir à la rencontre de l'escadrille, que l'on calcule pouvoir arriver dans la nuit.

Il est six heures du soir. Le bataillon Mellara arrive de Rome. Voici la réponse de notre gouverneur au général Oudinot :

« Monsieur le général,

» J'ai lu votre dépêche par laquelle vous annoncez que « le gouvernement français, désirant mettre un terme à la » situation dans laquelle gémissent, depuis quelque temps, » les populations romaines et faciliter l'établissement d'un » ordre de choses éloigné de l'anarchie, a décidé d'envoyer « un corps de troupes à Civita-Vecchia. »

» Comme représentant de la République romaine, je dois protester contre le mot *anarchie* lancé contre un Peuple, qui, usant de ses droits, a établi un gouvernement tout d'ordre et de moralité, et je suis forcé de vous dire que la France est très mal informée sur les événements et la situation de notre pays.

» La force peut tout dans le monde, mais je ne saurais me résoudre à croire que la France républicaine veuille en abuser pour détruire les droits d'une République née sous les mêmes auspices et ayant la même origine que le gouvernement français. L'Europe, qui nous regarde, jugera vas actions et les nôtres, et l'histoire impartiale dira si notre conduite politique méritait d'être appelée anarchique.

» Je suis certain, M. le général, que lorsque vous serez mieux informé de la vérité des faits, vous vous persuaderez que dans notre p ys la République est soutenue par le concou s d'une immense majorité.

» Recevez, M. le général, l'expression de ma considération distinguée.

» Le gouverneur,

» MANNUCCI.

» Civita-Vecchia, le 24 avril 1849. »

Après un nouveau conseil tenu chez le gouverneur, on a décidé de se conformer entièrement aux ordres qn'on attend de Rome.

Huit heures du soir. — Le cercle populaire se réunit d'urgence et prend la résolution d'inviter la municipalité à publier une adresse aux troupes françaises, par laquelle on déclare vouloir les admettre non pour céder à la force, mais dans la conviction qu'elles arrivent en auxiliaires et en amies. On décide aussi que le cercle enverra une circulaire à tous les cercles de la République; pour leur faire savoir que les Français ne voudront jamais nous imposer une forme de gouvernement contraire aux vœux de la majorité. Le gouverneur lui-même s'est rendu au sein du cercle, et a contribué par ses paroles à entretenir le bon esprit de la population.

25 avril. — A une heure du matin, il est arrivé une estafette de Rome, annonçant que, dans deux heures, les résolutions du triumvirat lui seront communiquées. En effet, à trois heures, une seconde estafette est arrivée avec un ordre signé par Mazzini et Avezzana de résister au débarquement des Français. Le gouverneur et les troupes veulent résister; mais la population s'y oppose, en alléguant que la ville se trouve sans matériel de guerre et sans une garnison suffisante.

A six heures et demie, quelques vapeurs paraissent à l'horizon. Aussitôt le gouverneur réunit chez lui un conseil de guerre, qui décide qu'aucune résistance ne sera opposée au débarquement des Français. On prie le commandant du *Narval* d'amener le gouverneur et les chefs militaires à la rencontre de l'escadrille française. A sept heures, le gouverneur harangue le peuple et parvient à le tranquilliser. La garde nationale est appelée sous les armes, et en même temps la municipalité se réunit pour formuler une profession de foi républicaine, et la présenter aux Français au nom de la ville. — Il est huit heures, et le *Narval* part avec la députation.

A neuf heures on plante sur la place d'Armes un arbre de la liberté, surmonté des drapeaux italiens et français entrelacés. Sur ces entrefaites, la nouvelle arrive qu'un renfort de troupes arrive de Rome. C'est trop tard. Si le gouvernement avait eu l'intention d'opposer une résistance à l'arrivée des Français, il aurait dû y songer depuis longtemps.

Vers dix heures, on distingua neuf bateaux à vapeur et deux gabares.

A une heure commence le débarquement de la troupe, que le peuple accueille favorablement.

P. S. Le général Oudinot vient de sanctionner la déclarat on faite hier par son aide-de-camp ; mais il ne faut pas se faire illusion, les faits seront tout autres que les paroles. On assure que le corps d'expédition se mettra bientôt en marche pour Rome. Pauvre République ! Pour surcroît de fatalité, quelques heures après l'arrivée des Français, un bateau à vapeur chargé de Lombards est arrivé dans le port. Qu'en ferons-nous ?

Les nouvelles des Deux-Siciles sont de plus en plus déplorables. Le parlement de Palerme s'est résigné à capituler, et déjà une députation sicilienne est à Naples.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle : 1° Une loi relative à la fixation du budget des dépenses du ministère de la marine et des colonies. (Exercice 1849.) 2° Un tableau du prix de l'hectolitre de froment pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, conformément aux lois des 15 avril 1832 et 26 avril 1833, arrête le 30 avril 1849.

Séance de l'Assemblée.

Nous ne suivrons pas la discussion de tous les amendements que fait surgir la loi sur l'organisation de la force publique. Oui, le remplacement est une chose inique qui démoralise l'armée ; toute mesure, même incomplète, tendant à le modifier, sera un progrès.

Cependant, en présence des graves événements qui depuis un an agitent l'Europe, nous ne savons s'il est opportun d'opérer un changement radical dans notre mode de recrutement militaire. Une loi régulatrice et réformatrice sur cette importante question nous semble l'œuvre d'un temps de paix et de tranquillité.

Si demain la France, rappelée à elle au sentiment de sa dignité méconnue. tendait une main fraternelle à l'Italie expirante, à la Hongrie que chaque victoire rapproche de nous, à la Pologne qui n'attend qu'un signal du vieil étendart français, à l'Allemagne qui, depuis un an, brise tous les jours un des anneaux de la chaîne féodale qui la rattachait au passé, il nous semble qu'une loi mauvaise, mais connue, pratiquée, est encore préférable à une loi meilleure, mais dont personne ne peut prévoir les conséquences incalculables.

Malheureusement ce n'est pas cette thèse qui est en discussion ; avec MM. Léon Faucher et Barrot, il n'est pas à craindre que la France aille planter son drapeau libérateur à l'avant-garde des peuples qui veulent secouer le joug de toute tyrannie. Ce n'est pas de la gloire de la France qu'il s'agit aujourd'hui, mais bien de savoir si le soldat français en sortant du service recevra une somme de... provenant de l'argent perçu sous le titre d'exonération, et dont il pourra disposer csmme bon lui semblera, ou s'il sera rémunéré par une retraite en rapport avec ses années de service.

Ce dernier mode nous semble plus juste, en ce sens que la somme allouée au soldat libéré une fois dissipée, il se trouvera exactement dans la position où il est aujourd'hui. Tandis qu'une retraite, quelque minime qu'elle soit, garantit l'existence de l'individu.

Malgré nos vœux en faveur de la proposition que M. Desjobert voulait substituer à l'article 32 du projet de la commission, l'Assemblée, de guerre lasse, a fini par adopter, à une majorité de 369 voix contre 179, cet article 32 si longtemps débattu.

Comités et commissions.

Le comité de législation a procédé aujourd'hui à l'examen de la proposition de M. Lecour, représentant du peuple, envoyé par nos établissements français des Indes. On se rappelle que cette proposition tend à ce qu'il soit accordé à nos possessions dans cette partie du monde un représentant à l'assemblée législative, comme elles en ont un actuellement à la constituante.

Pour éclairer la question soulevée par la demande de M. Lecour, le comité l'a invité à venir près de lui, ce que l'honorable auteur de la proposition a fait. Il a donné au comité des détails longs et importants sur notre commerce à la côte de Coromandel, et a ouvert sur ses relations avec Madagascar des aperçus aussi nouveaux qu'intéressants. Il a combattu habilement, par l'exposé d'un mouvement maritime très considérable, les objections résultant de la faiblesse numérique de la population dont il a reçu le mandat. Néanmoins, la majorité du comité est restée hostile à sa proposition, et elle a refusé de la prendre en considération. M. Davy est nommé rapporteur.

M. Léon Faucher, si persévéramment invisible pour la commission du cumul de M. Changarnier, s'est tout spontanément présenté ce matin à celle chargée de l'examen du projet relatif au crédit de 200,000 fr. applicable à la fête du 4 mai.

Cette commission allait procéder à la discussion de son rapport lorsque M. le ministre de l'intérieur s'est rendu dans son sein. Comme elle avait résolu d'appuyer la demande ministérielle, ce n'était donc pas dans le but de se la rendre favorable qu'il arrivait ainsi à elle.

Nous avons annoncé hier que la commission, outre son approbation au crédit réclamé, avait donné son adhésion à une proposition de M. Lagrange relative à l'amnistie de tous les détenus politiques condamnés depuis Février 1848. Voilà ce qui avait ému M. Faucher. Faire revenir la majorité de la commission sur la prise en considération de cette dernière proposition, tels étaient son but et son espoir.

M. le ministre de l'intérieur a d'abord fait ressortir ce qu'il y avait, selon lui, d'irrégulier et d'insolite dans le procédé de M. Lagrange, et par suite dans celui de la commission. De quoi avait-elle été chargée ? De l'examen d'une proposition de M. Faucher. Qu'avait donc de commun, de connexe avec elle la proposition de l'éminent montagnard ? Pourquoi la commission, restant dans le cercle précis de ses attributions, ne s'était elle pas bornée à discuter la question spéciale, soumise à son appréciation par l'Assemblée ?

La commission s'est montrée très peu touchée de cette observation préliminaire.

M. Faucher, arrivant au fait, a cherché, par des efforts d'éloquence dignes d'une meilleure cause, à convaincre son auditoire des dangers incalculables d'une amnistie. L'épouvantail officiel et accoutumé a été dressé pour la millième fois, mais en vain. La majorité que M. le ministre essayait de déplacer, est restée inébranlable. Le rapport n'en recommandera donc pas moins la proposition de M. Lagrange à la sollicitude de l'Assemblée nationale par une disposition conçue à peu près en ces termes :

A l'occasion de la fête du 4 mai, et pour la célébrer de la seule manière qui soit véritablement digne de cette solennité, amnistie pleine et entière est accordée à tous les détenus politiques condamnés depuis février 1848.

La présence inattendue et la déplorable persistance de M. Léon Faucher à lutter contre une proposition sur l'opportunité de laquelle presque toute la France est d'accord avec M. Lagrange, a renouvelé les débats passionnés de la précédente séance.

MM. Laussedat, Brilliet et beaucoup d'autres membres de la majorité ont reproduit leur chaleureuse argumentation qu'ont repoussée avec une nouvelle vivacité MM. Garnon, Evariste Bavoux, etc.

On nous assure que ces deux derniers messieurs, tenant à honneur d'être signalés dans les rangs de cette minorité, ont poussé l'exaltation de *leur modération* jusqu'à réclamer que le rapport mentionnât très particulièrement l'opposition énergique qu'ils ont faite aux sentiments de clémence et de fraternité invoqués par leurs adversaires.

Nous recevons du commissaire de police de Belleville une réclamation que nous publierons demain lorsque les renseignements que nous ferons prendre de nouveau nous auront mis à même de prouver notre dire sans réplique.

On annonce la prochaine réunion à Paris du congrès universel des amis de la paix, et à l'instar de celui tenu il y a quelques mois à Bruxelles. M. Lamartine aurait, dit-on, accepté la présidence de ce congrès qui lui aurait été unanimement offerte par tous les membres.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 27 *avril.* — La *Gazette officielle* donne la liste complète des morts et blessés dans les journées des 21 et 23 mars. Il résulte des documents parvenus jusqu'à présent du quartier-général de l'armée que le nombre des morts ne dépasse pas le chiffre de 237 et celui des blessés 981. Au nombre des morts il faut compter deux généraux, un colonel, un major, vingt-quatre officiers dont cinq capitaines et trente-deux sous-officiers.

A Chambéry un service solennel a été célébré en l'honneur des soldats morts dans la guerre entreprise pour l'indépendance de la nation italienne. (*Concordia.*)

— On nous annonce que dans l'instruction contre le général Ramorino, l'auditeur de guerre a conclu à la peine de mort. L'accusé a choisi le colonel Lagrange pour son défenseur.

Lombardie. — MILAN. — La *Gazette universelle* nous apprend qu'elle a reçu de cette ville des nouvelles qui sont à la paix, mais que les Autrichiens sont très mécontents de l'hostilité politique de lord Palmerston. Pendant que la France s'étudie par tous les moyens à amener une prompte paix, le représentant de l'Angleterre fait tous ses efforts pour la retarder. Il est certain que le cabinet autrichien a adressé une note très énergique à l'ambassadeur anglais à Vienne.

Toscane. — FLORENCE, 24 *avril.* — Pendant que les municipalités protestent contre la révolution, les cercles protestent contre la restauration. Le bataillon Ferraccio a juré de défendre les frontières, mais à ce serment il a mis ces conditions : que ce serait pour l'indépendance de l'Italie; que le gouvernement serait révolutionnaire et élu par le peuple; qu'un autre chef serait donné au pouvoir exécutif; qu'on mettrait immédiatement Guerrazzi en liberté et que ceux qui ont attaqué le bataillon seraient mis hors la loi. Si l'on ne fait pas droit à ces demandes, il marchera contre les constitutionnels. (*Opinione.*)

— Une circulaire du ministre de l'intérieur aux autorités de la Toscane prescrit l'expulsion de tout passager qui, non muni d'un passeport valable, ou après le dépôt de ce passeport, n'aurait pas obtenu une carte de sûreté.

La commission de gouvernement a protesté contre l'occupation par les troupes de l'Autriche et de Modène, de Massa Carrara, Pontremoli, Lunigiana et Garfaguana.

Nous ne savons pourquoi on a tant tardé à faire cette protestation, ni si elle a été faite avec l'appui de la France et de l'Angleterre. (*Il Nazionale.*)

— Nous sommes autorisés à annoncer que la commission de gouvernement n'a encore reçu aucune réponse du grand-duc. On suppose que le courrier Bacci aura été retenu à Gaëte jusqu'à l'arrivée de la députation, qui, n'étant partie de la Spezzia que le 21 au matin, à cause du mauvais temps, doit, au moment où nous écrivons, s'être présentée au grand-duc. (*Idem.*)

— Le père Angelico de Pistoja qui, sous le dernier gouvernement, avait été nommé professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Pise, a envoyé depuis le 18 avril sa démission au ministre de l'instruction publique.

— La *Réforme*, journal de Lucques, annonce que les habitants de Livourne exercent toutes sortes de persécutions contre les Florentins, les insultant et les chassant de toutes les maisons de commerce. La commission du gouvernement a prié le consul français d'engager le gouvernement de Florence à s'abstenir de toute hostilité, pour donner le temps de faire entendre raison au peuple. Quant à de Atellis, que l'on disait avoir été mis à mort, ce même journal n'en dit pas un mot.

LIVOURNE, 21 *avril.* — La commission qui nous gouverne est composée de Guarducci, de Bruno, Demi, Salvi et Vitti. Elle a rassuré le Peuple et lui a annoncé que la ville n'était menacée d'aucune agression.

La porte de Florence et celle de Saint-Marc sont garnies de fortes barricades; la ville est tranquille.

Le consul français a expédié hier à Florence les propositions des Livournais, très modifiées cependant par le Peuple. La commission s'est bornée à demander :

1° La Constitution de 1848, 2° une amnistie générale, 3° que les vélites soient exclus de la garnison de Livourne.

Il est facile de prévoir que le gouvernement de Florence ne voudra pas entrer en négociation. Mais, lors même que toutes ces conditions seraient accordées, il est douteux que le Peuple s'en tienne satisfait. (*Il Nazionale.*)

Vénétie. — MESTRE, 10 *avril.* — Le siége de Venise est poussé avec la plus grande énergie. Tous les jours arrivent de nouveaux bataillons, de sorte que dans dix jours il y a aura plus de vingt mille hommes réunis. Le général Haynau a fixé son quartier-général à Mestre. Le maréchal Radetzki doit arriver sous peu de temps pour inspecter les travaux du siége. D'ici au 15 courant on ouvrira la première parallèle contre Malghera. La garnison de ce fort est composée de 3,000 hommes presque tous Polonais.

(*Gazette de Trieste.*)

Quelques journaux annoncent que le sanguinaire Haynau, de retour de son exécrable expédition de Brescia, a reçu l'ordre de partir avec 30,000 mille hommes pour renforcer l'armée impériale si souvent battue par le brave Dembinski.

Ce bruit reçoit quelque confirmation. L'escadre autrichienne s'est approchée de Venise, non pas pour bloquer le port, mais pour protéger un embarquement de troupes qui ont été dirigées sur Trieste.

République romaine.—ROME, 22 *avril*.—Par décret de l'Assemblée, le jugement de l'affaire politique dans laquelle est compromis le général Zamboni a été déféré au tribunal criminel ordinaire, qui jugera selon la teneur des lois militaires.

Etats napolitains.—NAPLES, 21 *avril*.—Le bruit se répand que notre gouvernement a pris la détermination d'intervenir dans les états romains pour rétablir le pape dans toute l'autorité de ses droits temporels. On assure généralement que, lundi 23 avril, 6,000 hommes, tant infanterie que cavalerie, partiront par détachements pour l'extrême frontière entre Fondi et Terracine, grossissant ainsi insensiblement les troupes qui depuis quelque temps sont cantonnées dans ces contrées.

La soumission de la Sicile ne semble plus douteuse. *Il Tempo*, journal semi-officiel, en parle assez au long et de manière à faire croire que cette triste nouvelle n'est que trop certaine.

GAETE. — Rien n'a été conclu à Gaëte par la diplomatie. Quelques éminences voulaient l'intervention de l'Autriche seule. Le saint père, conséquent avec ses principes, n'a jamais voulu consentir à l'intervention autrichienne. La France semble éloignée de prendre la responsabilité d'une intervention contraire aux droits des peuples. Certaines puissances déplaisent à l'Autriche, d'autres déplaisent à la France. En résumé, les choses sont au même point où elles étaient le lendemain du 16 novembre. (*Il Positivo.*)

Sicile. — Les hostilités ont cessé. La bataille de Catane a décidé du sort de l'île entière. Syracuse a ouvert ses portes au victorieux Filangieri, sans opposer la moindre résistance, bien que ce soit la place la plus forte de l'île.

Palerme, épouvantée des succès rapides des armes napolitaines, a abandonné toute idée de résistance. Le parlement décrétait la reconnaissance de Ferdinand et la soumission de la Sicile entière.

Le *Caton*, vapeur français, qui a apporté cette nouvelle, ajoute que cette proposition a été adoptée à l'unanimité dans la première, et par 60 voix contre 30 dans la seconde. Un vapeur napolitain était parti pour Gaëte, afin de porter cette nouvelle au roi.

P. S. L'unique condition mise par les Siciliens à leur soumission, c'est une amnistie générale. (*Concordia.*)

— J'ai appris, par une lettre particulière, qu'à Palerme le Peuple s'est insurgé, après des propositions d'accommodement faites par les chambres et le gouvernement; de sorte que tous ceux qui en faisaient partie ont été contraints de prendre la fuite. En attendant, il paraît que la municipalité a profité du tumulte pour s'embarquer sur un bateau à vapeur français, pour porter au roi de Naples la soumission de Palerme. Cet acte de quelques hommes vendus aux Bourbons ne peut qu'enfanter la guerre civile, Palerme étant décidée à ne céder que lorsqu'elle sera à bout de forces.

Il était écrit dans les destinées de l'héroïque Sicile qu'après avoir donné à l'Italie l'impulsion pour la conquête de sa liberté, elle doit à présent subir le funeste contre coup de sa ruine. Mais la Sicile au moins tombera avec honneur.

HONGRIE.

Nous lisons dans la *Gazette démocratique de Cologne*: L'armée impériale se décompose. Les Croates se sont révoltés et ils ont forcé leur ban Jellachich de quitter Pesth pour aller défendre uniquement leur patrie. Jellachich a dû céder et, c'est ainsi que le premier corps tout entier se trouve en marche vers les pays des Slaves méridionaux.

— On disait que le régiment italien Mazuchelli était passé aux Hongrois.

— Les hopitaux militaires à Pesth abandonnés par les Autrichiens ont été mis sous la sauvegarde des habitants. Ceux-ci ont été invités par le commissaire royal à laisser partir les troupes sans les inquiéter.

— Si nous ne nous trompons pas, dit la *Gazette d'Augsbourg*, le général Welden n'est pas l'homme qui puisse remplacer le prince Windischgraetz et conduire la guerre avec plus de succès que lui. Son premier début est malheureux au plus haut point, et aucun des généraux autrichiens en Hongrie ne semble avoir cette tranquillité calculée qui caractérise le vieux guerrier en Italie. Ils sont plutôt emportés que prudents. Ce qui est certain, c'est que tous ces généraux qui sont l'ornement de notre armée se sont laissé surprendre par la supériorité stratégique de Dembinski et de Bem.

AUTRICHE.

Nous nous empressons, dit la *Gazette nationale* de Berlin du 28 avril, d'annoncer que l'Autriche est prête à traiter avec la Hongrie aux conditions suivantes dont Kossuth, Gœrgey, Bem et Dembinski sont convenus :

1° Reconnaissance du royaume de la Hongrie dans ses anciennes limites et par conséquent comprenant la Croatie, la Slavonie et la Dalmatie.

2° Union avec la Transylvanie selon les résolutions votées l'année dernière par les diètes hongroise et transylvanienne.

3° L'amnistie générale pour toute l'Autriche, mise en liberté des individus arrêtés à la suite de la révolution d'octobre, et dédommagement aux familles de ceux qui ont été tués.

4° Rentrée en Hongrie des régiments hongrois qui servent en Italie et dans les autres provinces.

5° Reconnaissance de la constitution hongroise de 1848.

6° La Hongrie aura un gouvernement provisoire, choisi par la diète. Ce gouvernement durera aussi longtemps que la succession du trône ne sera pas rétablie légalement, et jusqu'au couronnement du roi, qui prêtera serment à la constitution.

7° Les relations de la Galicie avec l'Etat fédératif autrichien seront les mêmes que celles de la Hongrie avec l'Autriche. La Galicie prendra le nom de *royaume polonais de la Galicie*, elle ne sera unié à l'Autriche que par une fédération, et aura son armée et ses finances.

8° La participation de la Hongrie à l'acquittement de la dette autrichienne sera déterminée par la diète hongroise.

— Des proclamations de Kossuth adressées au peuple de Vienne circulaient dans la capitale depuis le 25 avril. Kossuth engage le peuple à demander le retour sur le trône de l'empereur Ferdinand, détrôné par les rebelles réactionnaires.

—Le *Lloyd* annonce que la légation russe a informé le gouvernement autrichien que 50,000 hommes de troupes russes sont entrés en Transylvanie, partagés en deux corps, dont l'un sorti de la Valachie, l'autre de la Bukowine.

— De nombreux officiers blessés sont arrivés le 24 avril de Presbourg à Vienne. Wohlgemuth, qui emmenait de devant Komorn toute l'artillerie de siége, a été obligé de l'abandonner. Elle est tombée dans les mains des Hongrois. Ceux-ci, ayant passé le Danube sur plusieurs points, ont forcé le général Welden de se retirer de Gran à Raab avec le reste des troupes impériales. On ne sait pas de quel côté il serait possible à ce général de se frayer un chemin pour arriver aux frontières de l'Autriche.

Presbourg est occupé, écrit-on de Vienne le 24 avril, par les Hongrois, qui doivent se présenter sous les murs de Vienne au nombre de 60,000 hommes, où ils s'arrêteront probablement avant d'entrer dans la ville, pour attendre que le Peuple se lève. La garnison de Vienne n'a que 12,000 hommes.

— Le général Simonich a envoyé son artillerie à Vienne par mesure de précaution. Mais immédiatement après on l'a réexpédiée en Hongrie par le Danube.

— La garde nationale du royaume de Bohême compte 115,000 hommes, dont la moitié seulement sont armés.

ETATS GERMANIQUES.

FRANCFORT, 28 *avril*. — L'agitation est ici extrême. Les députés de la gauche de l'assemblée ont publié un manifeste dans lequel ils parlent, entre autres, de la concentration d'un corps de troupes prussiennes destiné à protéger l'Assemblée nationale. La Prusse a envoyé une nouvelle note diplomatique à tous les gouvernements royaux de l'Allemagne, dans laquelle elle offre de se mettre à la tête de l'état fédératif avec le consentement de ces gouvernements et sous des conditions à poser par une transaction à l'amiable. Dans cette note, il n'est pas du tout question de l'assemblée nationale ni de la constitution de l'empire. Il ne s'agirait donc que du dessein d'octroyer une charte. On ajoute que la Prusse aurait même offert de céder la présidence de cet état fédératif à l'Autriche, dès que cette puissance serait parvenue à pacifier ses provinces.

La ville de Hanau a mis à la disposition du pouvoir central allemand un corps franc bien armé et très fort pour la protection de l'assemblée nationale.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES, 30 *avril, trois heures.* — Consolidés ouverts 91 7/8, ont fait 92, 91 7/8, fermés 93.

Les journaux de Londres ne contiennent encore aujourd'hui aucune nouvelle intéressante; on n'a à mentionner rien de remarquable dans la séance du parlement.

La chambre des communes discutait la troisième lecture du projet de loi relatif aux secours à accorder à l'Irlande.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 30 *avril*. — Le ministre de l'intérieur rappelle, aux termes de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, instituant un concours pour la composition d'un livre de : *Lectures historiques belges*, destiné particulièrement aux écoles primaires moyennes, que le travail des concurrents doit être adressé au département de l'intérieur avant le 1er janvier 1850.

Ce concours a lieu d'après le programme qui a été publié par le *Moniteur* du 5 novembre 1848, n° 310.

— M. Appert, après avoir terminé au camp de Beverloo son importante *Histoire des criminels*, se rend en Hollande, pour visiter les prisons, hospices, écoles, civils et militaires. On ne doute pas du bon accueil que recevra ce philanthrope du roi et des ministres de cet Etat.

— La ville de Malines, ordinairement si paisible, vient de prendre un aspect extraordinaire ; la publication du programme des fêtes de l'inauguration de la statue de Marguerite d'Autriche a mis sa population en émoi ; on se prépare à donner à cette fête un grand éclat : elle aura lieu le 1er juillet.

ESPAGNE.

MADRID. — *Bourse du 25 avril.* — Titres 3 0/0 24 5/8 au comptant; 5 0/0 11, coupon détaché. Coupons non capitalisés 6 1/4 au comptant: valès non consolidés 6 pap. Dette sans intérêt, 4 pap.; actions de la banque de Saint-Ferdinand 72 ou comptant, 74 pap.; bons du trésor, emprunt forcé 68 pap.

26 *avril*. — La séance du congrès a eu une extrême importance. Les premiers orateurs de la chambre ont pris part au débat qui a toujours pour objet le réglement des affaires du clergé. Hier M. Cortina, chef avoué du parti progressiste, prenait la parole, et dans un discours remarquable de tout point, mais qui, cependant, se rapprochait beaacoup des idées du gouvernement, a traité la question avec assez de mesure pour mériter les compliments un peu ironiques du ministre marquis de Pidal. Tout fait penser que le vote de confiance demandé par le ministère sera accordé.

La guerre de Catalogne semble toucher à sa fin. Voici la dépêche envoyée par le consul espagnol à Bayonne, au général en chef de l'armée de Catalogne.

Le général Cabrera a été arrêté sur l'extrême frontière du département, avec le colonel Gonzalès, son chef d'état-major. Boquica, ainsi que deux autres chefs carlistes, est aussi prisonnier.

Cabrera et ses compagnons ont été amenés sous bonne escorte à Perpignan.

Cette dépêche avait été expédiée par le consul espagnol à Perpignan au consul général de la même nation, à Bayonne. (*Fomento.*)

NOUVELLES DES ANTILLES.

On nous écrit de la Guadeloupe par le dernier packet :

Pointe à Pitre, 27 mars 1849.

» Le colonel Fiéron et ses malencontreux conseillers attendent avec anxiété l'effet du renvoi en France du procureur-général et du préfet apostolique. Cette mesure es tellement grave que les meneurs en redoutent aujourd'hui les conséquences. En trois mois, voilà six personnes de proscrites. Espérons que cette nouvelle violence administrative sera la dernière.

On vient d'expédier clandestinement le directeur de l'intérieur au ministre, avec mission d'expliquer et de justifier, au besoin, la conduite des autorités locales. Toutefois, les plus habiles se repentent déjà d'avoir chargé de ce soin M. Blanc. Ils craignent que leur intermédiaire ne songe qu'à rejeter sur d'autres la responsabilité des faits accomplis. La confiance et la loyauté sont choses si rares en ce monde! Quant à nous, nous sommes si convaincu de la prochaine révocation du gouverneur, que nous prenons patience. La métropole ne peut abandonner ainsi les populations coloniales au bon plaisir d'un soldat inintelligent.

» Les inquiétudes de MM. Fréron, Guillet et consorts sont d'ailleurs très visibles : elles se trahissent par de maladroites tentatives de rapprochement. Ce qu'il y a de plus étrange dans les manœuvres que l'on suggere aux hommes de la colonie, c'est que les hommes que l'on poursuivait naguère comme fauteurs de trouble et d'anarchie sont actuellement honorés et placés : nous citerons entre autres MM. Sénécal et Maccary. Il y a là-dessous quelque intérêt électoral en jeu. Car enfin le gouverneur, qui a embarqué le procureur général précisément parce qu'il ne voulait pas poursuivre ces mêmes personnes estimées à juste titre, ne peut se donner tort et se déjuger sans de puissants motifs.

» Cependant le parti des incorrigibles n'a pas encore perdu tout espoir. L'aveuglement de quelques membres de cette coterie va même jusqu'à la démence. Ceux-là disent, avec un grand sérieux, que c'est maintenant au directeur des colonies qu'il faut s'attaquer, en attendant que l'on fasse tomber le ministre. Il paraît que M. de Tracy n'inspire pas une entière confiance à ces champions du passé et que M. Mestro lui est suspect, parce qu'il a fait partie de deux commissions créées en vue de l'abolition de l'esclavage. S'il faut en croire les indiscrets, M. l'ordonnateur Guillet se flatterait fort d'obtenir la direction des colonies, poste éminent qu'il convoite depuis longues années.

» Au milieu de cette agitation et de ces divisions intestines, notre situation materielle est loin de s'améliorer. Les prétentions et les espérances de certains habitants ne sont pas propres à faire naître la confiance parmi les nouveaux affranchis. Les propriétaires se plaignent de la désorganisation du travail; mais qu'ont-ils fait pour encourager les travailleurs ? Par des vexations et des exigences sans nombre, n'ont-ils pas éloigné les noirs de la colonie, et n'aiment-ils pas mieux, encore à présent, laisser leurs terres en friche que de les louer aux émancipés ?

» Le mauvais vouloir des autorités supérieures et les préjugés des colons encroûtés ont fait à la Guadeloupe un mal considérable. Il est temps que nous rentrions sous l'empire du droit commun, et qu'une assimilation aussi complete que possible nous fasse bénéficier de tous les avantages politiques et sociaux que la Constitution garantit aux populations métropolitaines. L'Assemblée nationale va sans doute voter l'indemnité aux anciens maîtres, mais que fera-t-elle pour les anciens esclaves? quel dédommagement accordera-t-elle aux victimes de cette longue iniquité ?

» Jusqu'alors des ordonnances faites pour régler la servitude continuent à être en vigueur dans un pays libre. Que l'on pense au parti que peuvent tirer de cet arsenal judiciaire les gens hostiles au progrès, et l'on aura une idée nette de notre position. Tout le monde souffre d'un semblable état de choses, qui n'offre de garanties à personne.

» Nous appelons donc de tous nos vœux des institutions en rapport avec notre régime actuel. Des hôpitaux nous seraient surtout nécessaires; à l'heure où je vous écrit, la petite vérole exerce ses ravages, et les malheureux noirs, atteints par cette épidémie, expirent sans secours dans les rues et sur les grandes routes. Chacun, en ce moment, regrette l'inépuisable charité de notre préfet aspostolique, ce bon abbé Dugoujon, qui, lui aussi, n'a pu échapper aux rancunes des privilégiés.

» On annonce l'arrivée de Bissette, dont l'aristocratie coloniale exploite aujourd'hui la conversion. Les réactionnaires comptent beaucoup sur sa présence. Cependant s'il veut continuer ici à faire cause commune avec eux, nous pouvons lui prédire un échec. Les esprits sont plus éclairés qu'on ne le pense.

» Entre autres propos que l'on débite au sujet du séjour de ce personnage à la Martinique, les journaux qui appartiennent aux rétrogrades ne craignent pas de publier que la souscription ouverte à son profit atteint déjà le chiffre de 150,000 francs! Pour qui connaît la situation financière des Antilles, une telle exagération donne la mesure de la confiance que l'on doit accorder à certains récits.

» Quand donc la vérité sur ce qui se passe aux colonies sera-t-elle connue France! »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 1er mai.

La séance est ouverte à midi trois quarts.

Le procès-verbal est adopté.

L'Assemblée adopte sans discussion les deux articles d'un projet de loi relatif à un crédit supplémentaire de 480,000 fr. à ouvrir au ministère des affaires étrangères pour frais de voyage et de courriers et pour mission extraordinaire de l'exercice 1849.

L'ensemble de la loi est adopté par 517 voix contre 16.

LE CIT. PRÉSIDENT procède par la voi du sort au renouvellement des bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation de la force publique.

LE CIT. PRÉSIDENT donne lecture de plusieurs modifications proposés par la commission sur l'article 19, qui avait été réservé.

Le nouvel article 19 est adopté.

La discussion revient sur l'article 32.

LE CIT. LAMORICIÈRE. Je demande la permission à l'Assemblée de bien préciser le terrain du débat que la commission désire voir vider aujourd'hui.

Le projet que nous vous présentons a quatre parties principales : l'exonération, la cotisation, la rémunérasion et la réserve. Tous ces points ont été déjà longuement discutés.

L'article 32 traite spécialement l'exonération ; c'est sur l'exonération seule que nous désirons voir rouler la discussion. Nous demandons qu'on réserve même le second paragraphe de cet article où le mot de cotisation est prononcé. Pour l'intelligence de la discussion, je relis l'article 32 :

» Les jeunes gens incrits sur les listes cantonnales pourront s'exonérer du service personnel, conformément au deuxième paragraphe de l'art. 102 de la Constitution, en versant, avant la révision, entre les mains du percepteur contributions, une somme fixe dont le montant sera déterminé chaque année par la loi annuelle du contingent. »

Le second paragraphe que nous prions l'Assemblée de réserver est conçu en ces termes :

« Le paiement de cette somme sera indépendant de celui de la cotisation établi par l'art. 34. »

LE CIT. DESLONGRAIS. La commission renonce-t-elle à la cotieation ?

LE CIT. RAPPORTEUR. La commission n'y renonce pas, mais on peut discuter l'une sans l'autre ; il n'y a pas une connexité obligée entre l'exonération et la cotisation; l'une peut exister sans l'autre; nous discuterons les deux points; mais, en ce moment, je demande que la discussion se renferme dans l'exonération.

LE CIT GOUDCHAUD. Je viens combattre la proposition de l'honorable rapporteur; il voudrait nous renfermer dans un cercle de fer et cela ne nous convient pas : l'exonération et la cotisation sont des mesures d'ensemble, et il est impossible de discuter l'une sans l'autre.

LE CIT. DESLONGRAIS combat vivement l'ordre de délibération proposé par le citoyen rapporteur.

LE CIT. DESJOBERT a la parole pour développer un système par lequel, conjointement avec le citoyen Leblanc de Prébois, il propose de remplacer les articles du projet relatifs à la cotisation et à l'exonération. Ce système se formule dans les deux articles suivans :

« Art. 1er. La loi annuelle du contingent déterminera la prime qui pourra être payée comptant au volontaire au jour de l'engagement ou du rengagement.

» Art. 2. Les sous-officiers, caporaux et soldats engagés ou appelés, ayant atteint le terme de leur service, ou réformés pour infirmités contractées au service, auront droit à une pension de retraite liquidée sur les bases suivantes :

» Pour les sous-officiers, 20 fr., et pour les caporaux et soldats, 15 fr. par année de service effectif.

» Le temps passé en Algérie, aux colonies et en état de guerre en Europe, sera compté double.

» La présente disposition est applicable aux sous-officiers, caporaux et soldats actuellement sous les drapeaux ; la liquidation de leur pension courra à partir du 1er janvier 1849. »

L'orateur se livre à des calculs desquels il résulte que, dans son système, l'Etat aurait à supporter, pour les pensions des sous-officiers et soldats, une somme annuelle de 76 millions, plus 4 millions environ de primes d'engagement; total, 80 millions. Ce serait sans doute une charge considérable, mais il faut remarquer que, chaque année, le remplacement coûte à la France plus de 45 millions.

LE CIT. LUDRE, membre de la commission, combat l'amendement comme devant avoir pour résultat de grever outre mesure les finances de l'Etat.

LE CIT. DE PRÉBOIS demande le renvoi de l'amendement à la commission.

Une longue discussion s'engage entre MM. Mathieu, Desjobert, Des Essars et Raudot sur les sacrifices qu'a coûtés à la France le système actuel du recrutement.

LE CIT. BRUNET fait remarquer que la discussiou à laquelle viennent de se livrer les honorables préopinans est tout-à-fait en dehors de la question soulevée par l'amendement de MM. Desjobert et Prébois.

LE CIT. GÉNÉRAL LAMORICIÈRE. La commission s'est prononcée sur l'amendement : elle le repousse parce qu'il imposerait une charge énorme au Trésor.

L'amendement est rejeté.

LE CIT. TAMISIER propose de rédiger ainsi l'article 32:

« Les jeunes gens inscrits sur les listes communales pourront s'exonérer du service personnel, conformément au 2e paragraphe de l'article 102 de la Constitution, en versant avant la révision, entre les mains du percepteur des contributions, une somme dont le minimum sera déterminé chaque année par la loi annuelle du contingent.

» Ce minimum sera imposé à tous les jeunes gens qui voudront s'exomérer du service personnel, et dont les contributions directes de toute nature, en principal et centimes généraux, payées par eux et leurs père et mère, ne dépasseront pas une somme déterminée par la loi annuelle du contingent.

» L'impôt d'exonération sera proportionnel à la somme des contributions direetes de toute nature, en priucipal et centimes généraux, payées par les jeunes gens et leurs père et mère; lorsque ces contributions seront au-dessus de la somme déterminée par la loi annuelle du contingent.

» Si les père et mère ont plusieurs enfants, leurs contributions ne seront comptées que pour la part successible qui reviendrait au fils appartenant à la classe appelée, en supposant que leur succession s'ouvrît le jour du versement de l'impôt d'exonération.

» Le paiement de l'impôt d'exonération sera indépendant de celui de la cotisation établie par l'article 34. »

LE CIT. TAMISIER développe son amendement.

LE CIT. SAINT-ROMME combat le principe de l'exonération sous quelque forme qu'il soit présenté ; car, à son avis, la conséquence de l'exonération sera un vide dans l'armée de plus de 30,000 soldats.

LE CIT. DES ESSARTS soutient le principe de l'exonération.

LE CIT. GOUTTAI dépose le rapport de la commission chargée de l'examen du projet portant demande d'un crédit de 200,000 fr., pour la célébration de l'anniversaire du 4 mai (proclamation de la République par l'Assemblée nationale).

La discussion sur l'organisation de la force publique est reprise.

LE CIT. GOUDCHAUX se prononce contre l'exonération. Il sait que parmi les remplaçants il en est beaucoup qui ne se sont faits soldats que pour se livrer à des plaisirs excessifs pendant quelques jours; si on ne se privait que de ceux là il n'y aurait pas à les regretter ; mais on se privera en même temps d'une autre classe de remplaçans, ceux-là sont les meilleurs, qui se sont vendus pour secourir un père infirme, une mère dans le besoin.

LE CIT. LAMORICIÈRE, rapporteur, répond aux objections du citoyen Goudchaux.

La division du paragraphe 1er de l'art. 32 de la commission est demandée.

LE CIT. PRÉSIDENT en donne une nouvelle lecture et s'arrête à ces mots: «... en versant, avant la révision, entre les mains du percepteur des contributions une somme... »

Il est procédé au vote de cette disposition par scrutin de division,

En voici le résnltat:

Nombre de votants,	548
Majorité absolue,	275
Pour,	369
Contre,	170

L'Assemblée a adopté la première partie du premier paragraphe de l'article 32.

La séance est levée à six heures.

NOUVELLES DIVERSES.

Par arrêté du préfet de la Seine en date du 25 avril, placardé ce matin dans tout le département, ce département est divisé en vingt circonscriptions éleclorales et en deux cent soixante-six sections, savoir :

1er arrondissement, 23 sections ; 2e id., 24 ; 3e id., 11 ; 4e id., 13; 5e id., 24; 6e id., 14; 7e id., 16; 8e id., 16; 9e id., 8 ; 10e id., 20; 11e id., 15; 12e id., 24. Ensemble, 207 pour Paris. Sceaux, 25; Saint-Denis, 34. Total, 266 sections pour le département.

—Le *Moniteur de l'Armée* annonce qu'un arrêté du président de la République, rendu le 23 avril, sur la proposition de M. le général Rullière, ministre de la guerre, a fixé au 22 mai prochain le commencement des opérations des conseils de révision, pour la formation de 80 mille hommes appelés, en 1846, sur la classe de 1848.

— Les préparatifs pour la fête du 4 mai se pousrsuivent avec activité. On affuble le monolithe égyptien qui élève son aiguille de granit au centre de la place de la Concorde d'une parure de poutres et de planches qui l'enveloppe entièrement.

Des poutres se dressent de distance en distance sur les balustrades de pierre qui entourent la place.

Une foule d'ouvriers sont employés à ces travaux, qui avancent avec rapidité.

— A une heure du matin, cette nuit, le poste de l'administration générale du télégraphe a été doublé par un détachement de la troupe de ligue.

— L'immense gare et les bâtiments d'administration de l'embarcadère du chemin de fer de Strasbourg, au faubourg Saint-Denis, sont terminés. Il n'y a plus à parachever que la grande façade monumentale assise sur 15 arcades du côté de la rue neuve de Chabrol et à approprier les abords. Cet embardère sera un monument du genre.

—Depuis quelques jours les murs de Batignolles-Monceaux étaient couverts d'affiches annonçant une réunion électorale. D'après les noms des personnes qui composaient le comité électoral et d'après l'esprit de la proclamation publiée dans les affiches, on pouvait croire que cette réunion serait composée d'hommes modérés et plus que modérés. La réunion devait avoir lieu samedi soir; de nombreux groupes stationnaient devant la belle salle de la *Jeune France*, mais bientôt on aperçut un petit placard avec le timbre de la mairie qui annonçait que la réunion était *ajournée*. Tout le monde était curieux de savoir les véritables motifs de cet ajournement. Etait-ce l'autorité qui prévoyait quelques scènes tumultueuses, ou bien le comité lui-même qui fléchissait un peu devant l'auditoire sans gêne des blouses de la banlieue?... Peut-être il prévoyait, la répétition d'un fameux charivari connu dans la chronique des Batignolles, qui a eu lieu dans une réunion semblable au mois de novembre dernier.

A cette époque, un rhéteur tenace, se cramponant pendant deux heures entières à la tribune, n'a pu parvenir à prononcer une douzaine de phrases sonores, interrompu sans cesse par des cris : « *Assez! assez!* par des cris fréquents : *A bas... Vive la République démocratique et sociale.* » Tout ce drame comique était terminé par un concert monstre, exécuté par un milier d'amateurs républicains chantant, sur le refrain connu : *Des lampions!* Au milieu de ce concert formidable, le bureau fut envahi, le comité dispersé; de sorte que Batignolles a eu enfin, dans cette journée, *son joyeux 5 mai en miniature*, moins l'envahissement de l'Hôtel-de Ville, et moins le procès de Bourges. Si c'est cette prudente prevoyance qui a guidé le comité dans l'ajournement de la réunion, il a eu peut-être raison! Puisque le Peuple français en général est né malin, et que le peuple en blouse, particulièrement, aime à s'amuser aux dépens de quelques financiers du troisième ordre et de quelques rentiers de la Banlieue, qui se posent en champions de la politique anti-progressive.

— Un cas extraordinaire dans les fastes maritimes vient de se passer à Hambourg. Le bateau à vapeur français du Havre ne pouvant, à cause du blocus, entrer dans l'Elbe, fut forcé par les croiseurs danois de retourner avec tout son chargement au Havre. Le capitaine Vasse, emmené à bord de la frégate la *Bellone*, déclara que n'ayant plus de charbon, il lui était impssible d'effectuer son retour. Il dut s'engager sur l'honneur et par un acte écrit qu'en allant à Hambourg uniquement y prendre le charbon nécessaire, il promettait de n'y point décharger ses marchandises et s'obligeait à les ramener en France. A peine entré dans le port, le navire y fut retenu de force et, malgré la résistance du capitaine, les consignataires firent enlever leurs marchandises. La diplomatie, les tribunaux, les autorités durent intervenir, mais le bateau fut prestement déchargé de sa cargaison. On se demande ce que fera le capitaine lorsque, à la sortie de l'Elbe, pour effectuer son retour en France, il sera arrêté et visité par les premiers croiseurs danois, envers lesquels il s'est engagé à ramener toutes ses marchandises au Havre, sans en opérer le déchargement à Hambourg; et comme le Danemark maintient rigoureusement ses dispositions et étend ses mesures de blocus, il est à prévoir que le bateau à vapeur français sera emmené sous séquestre à Copenhague.

—A compter d'aujourd'hui, 1er mai, les ouvrages des artistes vivants qui sont destinés à figurer à l'exposition qu'on prépare, sont reçus aux Tuileries.

Le délai accordé aux artistes pour apporter leurs œuvres expirera le 15 du courant au soir.

—Presque tous les services d'été sur nos chemins de fer ont commencé leur compagne aujourd'hui 1er mai.

—Le palais de l'exposition de l'industrie et la place de la Concorde vont être illuminés par la lumière électrique.

—Les écoles de tir dans les régiments d'infanterie vont être prochainement reprises. Celles de tir au polygone, à Vincennes, vont commencer dans quelques jours.

—On construit activement sur le terre-plain de l'embarcadère définitif du chemin de fer de Paris a Lyon, entre le boulevard Mazar et la rue de Rambouillet, un embarcadère provisoire pour l'exploitation de la section de chemin; depuis Paris jusqu'à Tonnerre, en attendant l'achèvement de l'embarcadère définitif.

Les ateliers, les magasins et le rail-way sont achevés. Tout le matériel est prêt.

On pense que l'ouverture sera prochaine.

—Un train d'essai sur le chemin de fer de Paris à Chartres, vient d'éprouver ue accident qui n'a pas eu de suites très graves, grâce à l'habileté du mécanicien. Il a du arrêter le frein assez à temps pour l'empêcher de verser dans un ravin de trente pieds de haut. Le ministre des travaux publics, un certain nombre de représentants et de dames, entre autres Mme de Demidoff se trouvaient dans le convoi et ont été heureusement préservés.

— On écrit de Stockolm (Suède), 21 avril :

On vient de découvrir à l'hôtel des comtes de Fersen, à l'intérieur d'un très gros mur, une boîte en tôle contenant des parures, des bagues, des colliers et autres bijoux dont la valeur est estimée à environ 3 millions de rixdalers (4 millions et demi de francs). On rattache le dépôt de ces objets dans le mur de l'hôtel Fersen à la fuite de Varennes du roi Louis XVI. On se rappelle en effet que ce fut le comte de Fersen, alors ministre de Suède à Paris, qui conduisit, déguisé en cocher, la voiture où partait le monarque.

— Henri V n'avait qu'un chirurgien principal, lorsqu'il pénétra en France sous le règne de Charles VI. C'était Thomas Morstede, qui fut plus tard chirurgien de Henri VI. On lui ordonna de *presser* (*to press*) autant de chirurgiens qu'il jugerait nécessaire.

On voit, par les Rymers's Fœdera, qu'à la bataille d'Azincourt, l'armée anglaise n'avait qu'un seul chirurgien. Le même Th. Morstede engagea *quinze* individus en cette qualité, dont trois servaient en même temps comme *archers*. Qu'on juge de la manière dont devaient être traités les pauvres blessés, et de ce qu'ils devaient devenir en pareilles mains. Les chirurgiens recevaient *dix livres* tous les trois mois, et 24 sous par jour pour nourriture. Les chirurgiens en chef avaient droit aux prisonniers et au butin; mais, si le butin s'élevait à 20 livres, le roi en prélevait un tiers. (*Union médicale.*)

VARIÉTÉS.

SIMPLES RÉFLEXIONS

A-PROPOS D'UNE CANDIDATURE.

Tout va si vite en ce temps où le tourbillon des révolutions entraîne successivement le monde; tout s'oublie si facilement que nous nous demandons si nos lecteurs auront gardé la mémoire de cette affiche qu'ils ont pu lire récemment sur les murs de Paris, et dans laquelle une femme posait sa candidature pour notre prochaine assemblée législative. Les premiers jours on s'attroupa devant le placard révolutionnaire; la moitié d'une semaine durant, les journaux s'occupèrent d'une manifestation à laquelle les plus bienveillants ne trouvèrent d'autre épithète que celle d'excentrique; puis toute cette agitation fit place au calme plat d'un dédaigneux oubli; et sans plus s'occuper du principe que soulevait cette affiche, on retourna aux luttes ordinaires de la politique quotidienne.

Cependant la discussion qu'aurait dû soulever la candidature de Mme Jeanne Deroïn n'en était pas à ses commencements, et sans rappeler la grande explosion des doctrines saint-simoniennes en 1832, ni les efforts continus des fouriéristes, nous dirons qu'après et depuis le 24 février, plus d'une tentative avait été faite dans le but de revendiquer pour les femmes, et le droit électoral, et le droit d'être élues, qui entraîneraient pour elle, la jouissance de tous les droits politiques. Plusieurs clubs qui les avaient admises dans leur sein, non comme simples curieuses, mais comme membres actifs et égaux, demandèrent à la réunion générale dans laquelle on devait arrêter la liste des candidats à l'Assemblée constituante qu'une ou plusieurs femmes fussent portées sur cette liste. Cette proposition n'eut pas de suite, les clubs qui l'avaient faite se trouvant en minorité.

L'agitation continua dans des banquets, et, à propos de ces banquets où se produisirent d'une façon plus ou moins ouverte les déplorables doctrines d'une prétendue émancipation des femmes qui ne serait rien de plus qu'un affreux esclavage des passions, une négation complète de la moralité humaine, une école socialiste justement aimée du Peuple prononça cet axiôme malheureux : *Ménagère ou courtisane, pour la femme, pas de milieu possible entre ces deux conditions.*

En repoussant de toute la puissance de nos convictions une formule qui, à notre sens, ne tend à rien moins qu'à éterniser dans le monde la courtisane comme la ménagère, nous voulons d'abord protester de notre respect pour une école aujourd'hui persécutée. Malgré ses erreurs, malgré ce que ses doctrines, plus économiques que véritablement socialistes et religieuses, ont d'incomplet, cette école a rendu et rend chaque jour à la cause démocratique d'éminents services dont on ne saurait assez lui tenir compte. Mais c'est précisément lorsque l'erreur part de haut qu'elle est le plus dangereuse : il faut la combattre sans pitié ni merci alors qu'elle peut s'armer de l'autorité d'une voix connue, aimée, proférant de coutume des maximes de justice et de vérité.

Si la parole fatale que nous avons rapportée et celles qui plus récemment ont été, à propos de l'affiche dont nous avons parlé en commençant, proférées par le même organe, se fussent trouvées dans les colonnes des journaux de la réaction; si elles étaient parties de la bouche des insulteurs hypocrites et incessants de toute morale et de toute justice véritable, nous nous serions gardé de les relever. Nous l'avouons, nous ne nous sommes même pas donné la peine de nous enquérir de ce qu'à propos de la candidature de madame Jeanne Deroïn ont pu épancher de saletés et d'injures les ennemis de la démocratie, depuis le *Constitutionnel* jusqu'à l'*Assemblée nationale*. Qu'importe, en effet! de cadavres en putréfaction il ne saurait s'exhaler que des miasmes pestilentiels.

Du reste, nous ne voulons pas faire ici de la polémique, et les lignes qui suivent ne seront, conformément à notre titre, rien de plus que les simples réflexions d'un esprit sincère.

Ayant de longue main médité sur la question sociale; ayant, selon la limite de nos forces, cherché dans le passé et la raison du présent et la prophétie de l'avenir, ayant interrogé sévèrement notre propre conscience et la nature intime de l'être humain, nous nous croyons sur ce qu'on appelle *la question des femmes*, en possession de quelques vérités, de celles qui se révèlent par le cœur plutôt que de celles que découvre l'intelligence, vérités de l'ordre sentimental plutôt que de l'ordre scientifique. Or, ces vérités, nul de ceux de nos frères qui, après les avoir cherchées avec nous les possèdent aujourd'hui n'ayant, que nous le sachions, pris la parole; nous essaierons, malgré la faiblesse de notre voix, de les faire entendre au milieu des cris féroces et dénaturés de l'horrible guerre à laquelle l'univers reste en proie.

Que la femme soit appelée à jouer un rôle grand, et égal, quoique différent, de celui du compagnon de sa vie, non seulement dans la famille, mais encore dans la société; ceci ne saurait, pour nous, donner lieu à l'ombre d'un doute. Des éléments précieux, inconnus, nécessaires à la normalité de la vie générale, ont été déposés par la Providence dans le sein de la femme. La révolution sociale, seule révolution possible et féconde, ne se fera qu'à condition d'utiliser, de faire fructifier ces germes jusqu'ici condamnés à une stérilité fatale et contre nature. Femme, épouse et mère, comme son compagnon est homme, époux et père; la femme a, comme lui, le droit d'être citoyenne, membre actif dans la commune et par conséquent dans l'Etat.

Mais ce droit doit-elle, peut-elle l'exercer maintenant au sein du monde officiel? Nous le disons hautement; nous ne le croyons point.

Nous ne le croyons pas, parceque l'exercice des droits du citoyen n'est aujourd'hui rien que guerre, que lutte, et qu'à notre sens, l'antique légende des Sabines symbolise admirablement le rôle de la femme au milieu de toute lutte. La femme n'est point faite pour la guerre : nous en attestons Jeanne d'Arc ellemême, l'héroïne inspirée qui, à la voix de Dieu, fut transformée de simple bergère en capitaine d'armes. La vierge de Vaucouleurs, tant que dura sa mission, porta, en guise de lance, un étendard béni, parce qu'elle ne voulait tuer personne; et à son procès, elle put déclarer avec vérité que jamais elle n'avait versé le sang.

Nous ne le croyons pas parce que, aussi bien que nos comices, nous assemblées délibérantes sont une sorte d'arène de pugilaires, non un lieu de prédication ou même de discussion calme et sereine, et que la femme disputant avec aigreur, renvoyant l'injure à l'adversaire qui l'injurie, nous semble aussi déviée de sa nature que pourrait l'être celle qui s'escrimerait du sabre ou de l'épée.

Nous ne le croyons pas surtout parce que l'athéisme est au fond de toutes nos transactions politiques, et que nous ne saurions comprendre, que nous ne saurions vouloir, pour la femme, l'action publique qu'au sein d'une société religieuse.

Mais de ce que nous ne croyons pas que la femme soit appelée à prendre part à la vie politique, dans les conditions anormales où s'exerce aujourd'hui cette vie; de ce que nous ne voudrions point voir une ou plusieurs femmes siéger à l'Assemblée législative, ajoutant un élément hétérogène à tous les éléments hétérogènes dont elle se composera fatalement, suit-il que, confinant la femme au fond de quelque gynécée, nous ne voulions lui donner d'autres fonctions que celles de nourrice ou de ménagère; d'autre rôle que celui de distraire ou même d'inspirer un homme, dont elle ne serait que le *complément?* Non, en vérité! telle ne saurait être notre pensée.

Et s'il nous fallait absolument choisir pour les femmes entre la vie politique, telle qu'elle s'exerce aujourd'hui et la vie de la ménagère, dans l'oisiveté occupée qui en fait un degré de la servitude, nous choisirions en pleurant peut-être, mais nous choisirions comme un moindre mal la vie publique. D'ailleurs, quoi qu'on en dise, cette vie ne forcerait pas plus la femme à abdiquer les soins, à toujours obligatoires et sacrés de la maternité, de la famille, voire même du ménage, qu'elle ne devrait obliger le législateur mâle à cesser d'être chef de famille et travailleur, de quelque façon que ce soit, pour le réduire, dans tous les moments de sa vie, au rôle de citoyen.

Mais, pour qu'on nous comprenne bien nous le répéterons; nous ne voulons pas plus la femme mêlée aujourd'hui à la politique quotidienne que nous ne la voulons exclusivement ménagère. Et nous ajouterons que dès aujourd'hui nous lui voyons remplir de hautes fonctions sociales. Dès aujourd'hui, est sonnée pour elle l'heure des plus sublimes dévouements, de ces dévouements qui sauvent non quelques individus, ceux-là on lui a toujours reconnu le droit de les pratiquer, et, grâce à Dieu! elle a su largement, saintement user de ce droit, mais des Peuples entiers et la société elle-même.

Il y a dix-huit siècles environ, le monde romain s'agitait, comme le fait aujourd'hui notre vieux monde, dans les douloureuses convulsions d'une affreuse agonie. Tout à coup l'univers tressaillit, ainsi que tressaille une femme qui dans son sein fécondé sent s'agiter l'enfant dont son cœur a soif. Une société nouvelle était sortie des gouttes sanglantes versées par Jésus au sommet du Golgotha. Cette société, fille du crucifié, cruellement persécutée d'abord, ne devait pas tarder à régénérer le monde, à donner une vie nouvelle au cadavre agonisant.

Nous vivons à une époque toute pareille à celle que virent les sujets de l'empire de Tibère. La jeune société, germant au milieu des ruines de l'ancienne, l'ébranle pour la convertir bien plus que pour la renverser. Elle l'ébranle en se constituant elle-même comme se constitua jadis la société chrétienne au sein du monde païen. Les âmes essentiellement religieuses se retirent ou aspirent à se retirer loin de ce tourbillon politique que semble soulever seul un souffle infernal, et dont l'esprit de Dieu est absent. Mais, en se retirant, elles s'appellent, elles se cherchent, elles se réunissent entre elles, tendant à former des sociétés, germes et modèles de la société de l'avenir.

L'association complète ou partielle est aujourd'hui ce que furent les catacombes pour nos pères. C'est là qu'est le temple, là que s'élabore la doctrine, là que le sentiment cherche et trouve les lois de la morale nouvelle, là aussi que l'activité matérielle, qui forme une des manifestations de la vie humaine, doit trouver son développement et sa règle.

Au sein des associations, quelle que soit la doctrine à laquelle chacune d'elles se rattache, et alors même que toute doctrine en paraît absente, la femme a sa place marquée, non comme simple complément de l'homme, mais comme être humain, ayant droit comme tel à la liberté, à l'égalité. On n'a pas raisonné longuement pour en arriver là : on y a été mené tout naturellement par la force des choses.

Pour les femmes donc qui ont soif de cette égalité, de cette liberté qui, avec la fraternité, forment le fonds et l'essence de la vie des sociétés nouvelles, c'est dans les associations qu'elles doivent chercher la satisfaction de leurs désirs de justice.

Les associations ne leur manqueront pas, sur tous les points du territoire français, et bientôt dans le monde entier, il existe ou il va se fonder des communes de toutes sortes, depuis la simple association ouvrière, que nous voyons surtout se produire aujourd'hui, et dans laquelle l'activité industrielle a seule place, jusqu'à l'association religieuse qui, embrassant la vie tout entière, unit les cœurs dans un même amour, les esprits dans une même foi, dans une même recherche des choses de l'intelligence, en employant saintement les forces physiques.

Or, dans toute association, quelque petite qu'elle puisse être, quelque borné que soit le but qu'elle se propose d'atteindre, on trouve organisés les trois pouvoirs qui régissent nécessairement les sociétés, quelque forme que prétende leur donner le législateur, à savoir : un pouvoir exécutif, un pouvoir judiciaire et un pouvoir législatif. Le pouvoir exécutif, das les associations ouvrières, se nomme *gérance*, le pouvoir judiciaire s'appelle *conseil de famille*; le pouvoir législatif est exercé par tous les membres de l'association, délibérant en corps, soit par quelques personnes déléguées par ceux-ci, réunis en assemblée générale.

Dans aucune association, parmi celles qui sont aujourd'hui établies, on ne fait nulle différence entre les associés, en tant qu'hommes ou bien en tant que femmes. Tous et toutes sont électeurs aussi bien qu'éligibles aux diverses fonctions. Par malheur, comme jusqu'ici ce sont les industries bien plus que les hommes qu'on a songé à associer, et que la plupart des industries sont exercées presque exclusivement soit par des hommes, soit par des femmes, on a eu surtout des corporations d'hommes et des corporations de femmes, d'où il suit que la pratique de l'égalité n'a pas frappé les yeux autant qu'elle eût du le faire. Mais le principe est reconnu au sein des associations; il a été appliqué dans toutes celles où il pouvait l'être.

Vienne un congrès général de ces associations, des femmes y seront déléguées aussi bien que des hommes : commes celles-ci, et à titre égal, elles y auront voix déliberative. Mais pour être bonne en soi, et, sans aucun doute, préférable à l'ordre actuel, cette égalité, par trop identique et confuse, ne nous paraît pas réaliser encore l'idéal d'égalité entre les deux sexes non plus que les associations ouvrières ne réalisent l'idéal de la commune, association de l'avenir.

Egalité n'est pas parité, mais souvent diversité. La femme n'est pas un homme : les fonctions de ces deux parties de l'être humain, le rôle qu'elles sont appelées à jouer dons la vie des Peuples, ne sauraient être identiquement les mêmes, autrement à quoi bon les différences que la Providence a imprimées aux deux sexes comme caractère distinctifs? Sans doute, après la longue compression qui a pesé sur la femme, il est aujourd'hui difficile de tirer la ligne de démarcation d'aptitudes qui n'ont pu se manifester librement, comprimées qu'elles ont été de génération en génération. Cependant nous croyons pouvoir affirmer que des trois manifestations essentielles de la vie humaine : activité, amour, intelligence, celle qui prédomine d'ordinaire chez la femme c'est l'amour.

A ces trois facultés correspondent dans le mécanisme des sociétés trois ordres de fonctions diverses, distinctes, égales entre elles, nécessaires toutes trois à la vie sociale; à savoir : 1° fonctions de l'ordre industriel qui comprennent tous les travaux purement matériels; 2° fonctions de l'ordre moral qui impliquent et l'éducation, dont la judicature ne saurait être considérée que comme une partie intégrante, et le culte, et tout le domaine de l'art; 3° enfin fonctions de l'ordre scientifique. Or, à notre sens et malgré de nombreuses et honorables exceptions, c'est surtout dans le second ordre de fonctions qu'est marquée la place de la femme.

Loin de nous pourtant l'idée de l'exclure d'aucune manifestation de la vie. Comme l'homme elle est douée d'activité, d'amour et d'intelligence, et nul ne saurait prévoir ce que son libre développement produira dans chacune de ces manifestations. La société a besoin d'employer pour le bien de tous les aptitudes diverses de chacun de ses membres, car la Providence n'a pas produit une force qui ne soit nécessaire à la vie générale. Le devoir de la société comme son droit est donc d rechercher soigneusement toutes les aptitudes, et, loin d'en dévier ou d'en paralyser aucune, de les mettre en relief, d'empêcher qu'elles ne se stérilisent.

Mais lorsque sera reconnue l'égalité parfaite de toutes les fonctions, lorsque l'orgueil, la vanité personnelle ne pourront plus s'attacher à faire telle chose plutôt que telle autre, lorsque la revendication de l'égalité de l'homme et de la femme ne correspondra plus à de monstrueuses inégalités; nous le croyons fermement, la femme se sentira surtout appelée à jouer dans la vie publique le rôle qu'elle joue naturellement dans la famille, celui de guide, d'éducateur, de juge indulgent, de refuge du coupable et de l'opprimé.

Moraliste et religieuse par essence, elle interviendra sans aucun doute dans la confection des lois, mais surtout de celles qui, fixant les relations des hommes entre eux, tendront à ne faire de l'humanité qu'une famille. Elle présidera à tout ce qui doit adoucir, embellir la vie, l'élever à ce haut idéal entrevu, pour lequel moururent et Socrate et Jésus, martyrs de la justice, que n'eussent certes pas condamnés un aréopage, un tribunal dans lesquels auraient siégé des femmes; que le peuple d'Athènes et de Jérusalem n'eussent pas laissé mettre à mort si, jouissant de leurs droits civiques, les femmes eussent été citoyennes.

PAULINE ROLAND.

Bourse de Paris du 1er mai.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture préced.
5 0|0 j. du 22 mars.	88 65	88 65	88 25	88 25	88 35
5 0|0 (Emprunt 1848) j. du 22 mars 1849 (Certif. Omnium).	» »	» »	» »	» »	» »
5 0|0 (Emprunt 1848 j. du 22 mars 1849 (Certif. Nus)	» »	» »	» »	» »	» »
Certificats de conversion d'Actions de Lyon, j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	87 90
4 1|2 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0|0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
3 0|0 j. du 22 déc.	57 20	57 20	56 75	56 75	56 65
Action de la Banque.	2400 »	2400 »	2395 »	2400 »	2395 »
Obligations de la Ville	1110 »	1110 »	1107 50	1110 »	1110 »

4 canaux avec prime...	1065 »	Dr Dette intérieure.......	» »
4 canaux, Act. de jouis.	» »	Belgique, Emp. 1840...	93 1|2
Bourgogne, j. d'avril....	» »	Belgique, Empr. 1842..	» »
Bourgogne, Act. de j....	» »	Belgique, Trois 0|0.......	» »
Caisse hypothécaire....	» »	Belgique, Banque (1835).	» »
Récép. de Rothschild...	» »	Deux 1|2 hollandais.....	» »
Emprunt romain........	78 1|4	Empr. portugais 5 0|0...	» »
Emprunt d'Haïti........	» »	Emprunt du Piémont...	890 »
Espagne, dette active..	» »	Lots d'Autriche...........	» »
Dette diff. sans intérêt.	» »	Min. de la Grand'Combe.	640 »
Dette passive............	» »	Zinc Vieille-Montagne..	» »
Trois 3 0|0 1841..........	33 1|4		

FIN COURANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture préced.
Trois 0|0 en liquidat.	56 90	57 15	56 75	56 75	» »
Fin courant....	57 40	57 55	57 20	57 20	56 95
Prime fin courant.	59 50	59 25	»	» »	59 50
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	» »
Cinq 0|0 en liquidat.	88 80	88 80	80 05	88 95	» »
Fin courant....	89 40	89 50	88 80	88 80	94 »
Prime fin courant.	91 »	90 50	» »	» »	91 »
Prime fin prochaine	92 75	91 75	94 »	93 50	» »
Cinq 0|0, Empr. 1848, en liquidation.	» »	» »	» »	» »	» »
Fin courant....	88 65	» »	» »	88 65	88 »
Prime fin courant.	» »	» »	» »	» »	» »
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	» »
Réc. de Rothschild, fin courant....	» »	» »	» »	» »	» »
Trois 0|0 Belge....	» »	» »	» »	» »	» »
Cinq 0|0 Belge....	93 3|4	» »	» »	93 1|4	93 5|8

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 2 MAI 1849.

THÉATRE DE LA NATION. — Le Prophete.
THÉATRE-FRANÇAIS. — Hernani, Un Caprice.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Monténégrins.
SECOND THÉATRE-FRANÇAIS. —
THÉATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet de violettes, Gardée à vue, la Tasse, la Niaise.
VARIÉTÉS. — Jobin et Nanette, Deux font la paire, les Beautés, Mme Larifla.
VAUDEVILLE. — Breda Street, les Prétendans, J'attends un omnibus, le 2e numéro de la Foire.
THÉATRE MONTANSIER. — Père et Portier, Voyage sentimental, les Femmes saucialistes, le Caporal.
PORTE SAINT-MARTIN.—
AMBIGU. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
GAITÉ. — Marcean, le Facteur.
THÉATRE-NATIONAL.—
FOLIES-DRAMATIQUES. — Le Gibier, Mathieu, le Mirliton, le Mobilier de Bamboche.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et Cotillons, la Père Marcel, Ce qui manque aux Grisettes.
THÉATRE-CHOISEUL. — L'Anguille de Melun, Arlequin et Colombine, les Deux Mousquetaires, Saltimbanques, Pierrot incorigible.
CIRQUE-NATIONAL—Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.
THÉATRE DE LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.
SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369.—Soirées dansantès, les mardis, samedis et dimanches.
CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous les soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.
SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.
DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle). — Vue de l'Eg'ise Saint-Marc.
PANORAMA.—Champs-Elysées.—Bataille d'Eylau.
JARDIN-D'HIVER—Champs-Elysées. — Promenades de jour, Marché aux Fleurs permanent, Cabinet de lecture gratuit. Salle d'exposition.—Prix : 1 fr.
CLOSERIE DES LILAS. — Bals les Dimanche, Lundi et Jeudi.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.